

Chapitre II

L'œuvre de Pépin

I. L'INTERVENTION EN ITALIE (755-756) ET LA « DONATION » AU SAINT-SIÈGE

La première tâche qui incombait à Pépin, une fois sa royauté assise sur les bases que nous venons de dire, était de réaliser les promesses faites à Étienne II et dont dépendait, au surplus, dans une large mesure l'avenir de la papauté, si étroitement lié désormais à celui de la monarchie franque elle-même.

Il fallait donc avant tout faire évacuer par le roi lombard les territoires dont la cession au Souverain Pontife avait été prévue. Pépin tenta d'abord d'y parvenir par des moyens pacifiques : d'actives négociations furent conduites durant l'été et l'automne 754 dans l'espoir constamment déçu d'amener Astolf à composition. Peine perdue. Seule la force pouvait décider. Partie des parages de Soissons, une armée franque s'ébranla au printemps 755 en direction de Lyon et de la Maurienne, où Pépin rejoignit le gros de ses troupes en compagnie d'Étienne II ⁽⁸⁸⁾. Après une dernière et inutile sommation, les Alpes furent franchies au col du mont Cenis ; puis, bousculant les avant-gardes de l'adversaire, les Francs poussèrent jusqu'à Pavie, capitale du royaume lombard, où Astolf se laissa enfermer. Sa résistance semble avoir été assez molle : tout donne à penser qu'il se résigna vite à céder, au moins pour la forme, afin de se débarrasser de l'envahisseur. Pépin, de son côté, semble s'être déclaré

satisfait un peu trop aisément. Faute de clairvoyance peut-être, faute aussi d'enthousiasme pour une entreprise qui risquait en se prolongeant de compromettre sa propre situation dans ses États, faute enfin de pouvoir faire fond, au-delà des quelques semaines prévues par la législation, sur le concours militaire de ses fidèles, que les affaires pontificales n'intéressaient pas, il se contenta de l'engagement pris par Astolf sous la foi du serment d'évacuer l'exarchat de Ravenne et quelques autres conquêtes récentes, ou du moins n'exigea en plus que l'illusoire garantie de quarante otages ; après quoi, la conscience en repos, il fit reconduire le pape à Rome et reprit le chemin du royaume franc, où il était de retour dès le début de l'été 755 au plus tard ⁽⁸⁹⁾.

Mais il n'était pas quitte. La promesse qu'il avait faite au pape de l'aider à contenir les Lombards en l'installant dans les territoires dont, à tort ou à raison, celui-ci estimait la possession nécessaire, par suite de la carence des empereurs, ne pouvait être considérée comme tenue que si Astolf s'exécutait. Or Pépin n'avait pas plus tôt tourné le dos qu'oublieux de ses serments, le roi lombard se refusait à rien céder, et le pape se voyait obligé d'enregistrer la faillite de la politique suivie par son allié au sud des Alpes.

Les lettres qu'il lui adresse quelques mois seulement après la capitulation de Pavie exhalent la plus amère déception. Que pèse donc aux yeux de Pépin et de ses fils le geste accompli par le Souverain Pontife lors de la cérémonie de Saint-Denis, puisque « saint Pierre » n'a point obtenu « justice » après la victoire éclatante dont le Tout-Puissant a pourtant gratifié les armées franques ⁽⁹⁰⁾ ? En les « oignant comme rois », ne les a-t-il pas voués au service de la sainte Église et ne leur a-t-il pas confié le mandat de faire restituer son dû au Prince des Apôtres ⁽⁹¹⁾ ? Pépin ne s'y est-il pas obligé par une charte souscrite de sa main ⁽⁹²⁾ ? C'est en vain qu'au prix d'un long et dur voyage le pape est venu de Rome « remettre entre ses mains, sur l'ordre du Seigneur », cette cause, sainte entre toutes : laissé à lui-même, sans contrôle, Astolf « a refusé la restitution à saint Pierre du moindre pouce de terrain », et sa dérobade reste impunie ⁽⁹³⁾. Bientôt même le voici qui reprend l'offensive. Au début de janvier 756, il campe devant

Rome. Après s'être saisi de localités sises dans « le patrimoine de saint Pierre », c'est-à-dire dans les domaines particuliers de l'Église romaine, il bloque de toutes parts la capitale de la chrétienté, autour de laquelle, écrit Étienne II, ses troupes multiplient les profanations d'églises et de monastères, les pillages, les viols, les massacres. Du côté lombard, on va maintenant jusqu'à narguer les Francs : « Qu'ils viennent donc, s'exclame-t-on, qu'ils viennent vous arracher de nos mains ! » Ainsi l'alliance franque est bafouée et, malgré la gravité de l'heure, Pépin ne bouge pas ⁽⁹⁴⁾ !

L'appel du pape se fait de plus en plus pressant, voire suppliant. Au nom des deux jeunes héritiers du trône franc, dont le sacre de Saint-Denis a fait ses fils spirituels et qui ne sont pas moins « doux » à son cœur qu'à celui de leur père, Étienne II — ne serait-ce que pour éviter qu'un jour le malheur ne vienne à s'abattre sur eux — « conjure » Pépin d'accourir. Celui-ci s'exposerait autrement à une pénible surprise lorsque, à l'heure du Jugement, assisté de saint Pierre et des autres apôtres, le Seigneur lui demandera compte de ses actes. « Je ne te connais point », lui dira-t-il alors, s'il n'obtient présentement son appui, « je ne te connais point, car tu n'as pas secouru mon Église, tu n'as rien fait pour sa défense ni pour celle de son peuple en péril ⁽⁹⁵⁾. » Pareille adjuration est adressée au peuple franc lui-même ⁽⁹⁶⁾ et, pour frapper plus fortement les esprits, la chancellerie pontificale, recourant à la prosopopée, joint au dossier de ces demandes instantes une lettre, plus instante encore ⁽⁹⁷⁾, aux termes de laquelle saint Pierre en personne réclame de Pépin et de ses fils un secours immédiat :

« ... Vous qui êtes mes fils adoptifs, venez arracher des mains de mes ennemis ma cité de Rome et le peuple qui m'a été confié par Dieu; venez protéger du contact de ces gens la demeure où mon corps repose; venez libérer l'Église de Dieu, exposée aux pires tourments, aux pires oppressions du fait de cet abominable peuple lombard! Vous que j'aime tant..., soyez assurés qu'entre tous les peuples, celui des Francs m'est particulièrement cher. Aussi, je vous en adjure et vous en avertis, vous rois très chrétiens, Pépin, Charles et Carloman, et vous tous de l'ordre sacerdotal, évêques, abbés, prêtres, moines, et vous ducs et comtes et vous peuple franc tout entier, ajoutez foi à mes exhortations comme si j'étais là vivant et présent devant vous, car si je n'y suis pas en chair et en os, j'y suis

en esprit. Et avec moi, notre dame la mère de Dieu, la Vierge Marie vous adjure, elle aussi, vous avertit et vous ordonne, ainsi que toute la milice céleste des martyrs et des confesseurs du Christ, d'avoir pitié de cette cité de Rome que Dieu m'a confiée, et des brebis du Seigneur qui y paissent, et de la sainte Église que j'ai reçue en garde du Seigneur. Sans perdre un instant, défendez-les; délivrez-les des mains des Lombards qui les assaillent, de peur que mon corps, qui a subi le martyre pour Notre Seigneur Jésus-Christ, et que la demeure où il repose selon la volonté de Dieu ne soient souillés à leur contact et afin que mon peuple ne soit pas plus longtemps déchiré et massacré par cette gent lombarde, ramassés de parjures et de transgresseurs des divines Écritures. Prêtez à mon peuple romain... prêtez à vos frères l'appui de toutes vos forces, pour que moi, Pierre apôtre, je puisse, en vous prenant sous ma protection..., vous ménager, comme récompense, les félicités éternelles et les joies infinies du Paradis.

« Accourez donc, accourez! Par le Dieu vivant, par le Dieu de vérité, je vous en prie, je vous en supplie; accourez à notre aide, avant que... votre mère spirituelle, la sainte Église de Dieu, grâce à laquelle vous espérez parvenir à la vie éternelle, ne soit humiliée, envahie, violée, souillée par les impies. Je vous en adjure, mes très chers fils adoptifs, par la grâce du Saint-Esprit, je vous en adjure devant Dieu, créateur de toutes choses... et, avec moi Pierre, apôtre de Dieu, la sainte Église catholique et apostolique, que le Seigneur m'a confiée, vous adjure elle aussi de ne pas laisser périr cette cité de Rome où le Seigneur a placé mon corps, cette cité qu'il m'a confiée et qu'il a choisie comme fondement de la foi...

« Vous voilà avertis. Si vous obéissez promptement, vous en serez largement récompensés : non seulement mon appui vous permettra de triompher, en cette vie, de tous vos ennemis, mais, après une longue existence où vous goûterez les biens de cette terre, il vous assurera, dans l'autre monde, le bénéfice d'une vie éternelle. Dans le cas contraire — et nous ne pouvons y croire — ou si vous tardiez..., sachez qu'au nom de la sainte Trinité et par la grâce de l'apostolat qui m'a été donné par Notre Seigneur Jésus-Christ, votre désobéissance à mes exhortations vous vaudrait d'être écartés du royaume de Dieu et de la vie éternelle. »

Même en faisant la part de l'exagération, il était évident que, pour le pape sans défense, la conjoncture était grave et que, s'il voulait réellement préserver Rome d'un coup de main lombard, Pépin ne pouvait tarder à reprendre le chemin de l'Italie. Il s'y résolut en effet dès les premiers mois de 756, et sa nouvelle expédition se déroula d'abord de façon presque identique à celle de l'année précédente : passage du mont Cenis, rupture du barrage opposé par les troupes de l'ennemi au pas de Suse, blocus d'Astolf dans Pavie, cette fois avec l'aide de contingents bavares amenés

du nord par le duc de Bavière Tassilon, enfin reddition du roi lombard.

Entre-temps néanmoins un incident s'était produit, qui mérite d'être signalé : deux représentants du *basileus* avaient débarqué dans la péninsule avec mission de se mettre dans le plus bref délai en rapport avec le roi franc et de lui rappeler de la part de leur maître les droits imprescriptibles de l'empereur sur les territoires indûment occupés par les Lombards. Ce rappel à l'ordre, motivé de toute évidence par les nouvelles reçues à Constantinople touchant les événements de 755, tombait bien mal à propos. Quand, après force détours, les mandataires de l'empereur réussirent enfin à rejoindre Pépin sous Pavie, ils lui offrirent naïvement de magnifiques récompenses s'il parvenait à replacer sous l'autorité de Byzance l'exarchat de Ravenne perdu en 751. Le roi franc ne pouvait donc plus ignorer, l'eût-il perdue de vue un moment, la véritable situation juridique en face de laquelle il se trouvait ; mais le biographe pontifical, par qui nous connaissons ces détails, affirme qu'il accueillit comme elle le méritait la proposition impériale : par un refus catégorique d' « enlever à saint Pierre ce qu'il lui avait précédemment offert » (98).

En effet, Astolf ayant capitulé, non seulement le traité de 755 fut remis en vigueur, avec obligation pour le roi lombard de verser une indemnité de guerre et de livrer de nouveaux otages, mais Pépin, si l'on en croit toujours le biographe pontifical, fit aussitôt dresser un acte portant « donation perpétuelle à saint Pierre, à la sainte Église romaine et à tous les pontifes qui viendraient à occuper le Siège apostolique » de toutes les villes et de tous les territoires que le roi lombard s'était engagé à évacuer l'an précédent et dont un représentant du roi franc, l'abbé de Saint-Denis Fulrad, devait aller en personne prendre livraison. Ce qui fut fait. Fulrad fit ainsi son entrée à Ravenne et à Comacchio dans l'Exarchat ; à Forlimpopoli, Cesena, Rimini, Pesaro, Fano, Senigallia, San Marino, Montefeltro (aujourd'hui San Leo), Urbino, Iesi et dans trois ou quatre autres places ou bourgades de la Pentapole ; il se fit aussi livrer Gubbio, au nord de l'Ombrie, et, aux confins du duché de Rome et de la

Sabine, la petite ville de Narni, qu'Astolf avait peu auparavant arrachée par surprise au pape (99). Partout l'abbé de Saint-Denis exigea des otages. Puis il alla déposer sur le tombeau du Prince des Apôtres les clés des villes livrées, en même temps que l'acte officiel de « donation » dressé au nom de Pépin (100).

Pas plus que pour la promesse initiale faite à Quierzy en 754 *, nous ne sommes en mesure de préciser le contenu de ce document. Bien que le biographe officiel d'Étienne II déclare qu'au moment où il écrit (entre 757 et 759), l'original en est conservé « dans les archives de la sainte Église romaine » (101), on doit relever que, comme pour la promesse de Quierzy, le Saint-Siège, tout en s'y référant sans cesse au VIII^e et au IX^e siècle, en a toujours gardé le texte et que ce texte a disparu. Pépin avait-il fait présager au pape l'évacuation par les Lombards, au bénéfice de l'Église romaine, d'autres territoires que ceux dont Astolf avait achevé de se rendre maître depuis son accession au trône et dont Fulrad avait pris livraison ? La suite des événements donne à penser que, dans l'acte officiel, les choses avaient été, peut-être à dessein, laissées dans le vague, et la papauté n'allait pas manquer par la suite de jouer de cette indécision. Mais Pépin, quant à lui, croyait pouvoir rentrer d'Italie l'esprit en repos (vers juillet 756), dans la pensée qu'effectivement investi par les soins de Fulrad des territoires souhaités, le gouvernement pontifical serait dès lors en mesure de faire lui-même ses propres affaires.

II. LA MÉDIATION DE PÉPIN ENTRE LE ROI DIDIER ET LE PAPE PAUL 1^{er}

C'était compter sans les difficultés de toutes sortes auxquelles le pape allait se heurter pour faire respecter son autorité dans ses nouvelles possessions, en face d'une royauté lombarde vaincue, mais non résignée à sa défaite, et qui d'ailleurs ne pouvait se laisser enfermer dans le nord-ouest de la péninsule sans aller au suicide.

• Voir ci-dessus, p. 38.